

Sur cette rumeur, répandue partout en un clin d'œil, bon nombre de pèlerins sont frappés, insultés ; quelques-uns sont traînés en prison. Tous sont menacés, et le cri : *A bas la France ! Vive Sedan ! A bas le Pape ! Mort aux Français !* court d'un bout de l'Italie à l'autre.

Mais ce qui se passe en ce moment en France est plus surprenant encore. Au lieu de faire une enquête sur l'événement, au lieu d'interroger et de contrôler les assertions, le ministre des cultes lance une circulaire blessante pour les évêques, qu'il rappelle au patriotisme et à la prudence habituelle ; et il insinue que les pèlerinages ont perdu leur caractère religieux. Ainsi, il paraît prendre parti contre les victimes et atténuer, sinon justifier, l'insulte italienne.

Il m'a semblé que cet acte exigeait de l'archevêque d'Aix, un des guides et un des témoins du pèlerinage, une protestation publique, et comme je sais, selon la parole de l'abbé de Rancé, *que les manières languissantes ne persuadent pas*, j'ai déployé dans cette protestation toute la vigueur permise.

Voilà toute l'explication de ma lettre. On a feint d'y trouver un délit méprisable qui ne s'y trouve pas, au lieu du blâme sévère qui s'y trouve.

Me défendrai-je contre le délit méprisable ?

M'abaisserai-je à démontrer que je n'ai jamais songé à *outrager l'honneur et la délicatesse de M. Fallières* ? Non, je ne le ferai pas.

Il n'y a d'outragé que moi, à qui on prête une intention basse contre laquelle protestent et mon caractère et ma longue carrière, dans laquelle il n'y a jamais eu un mot d'outrage contre qui que ce soit, grand ou petit.

Quant au blâme sévère, je le maintiens et je le renouvelle ; il était dans mon droit et dans mon devoir. Si cela vaut un châtement, vous pouvez me l'infliger, je le mérite.

Après avoir posé en maxime que le cléricalisme, c'est-à-dire la religion catholique, est l'ennemi ;

Après avoir, comme conséquence de ce point de départ, virtuellement brisé le Concordat, en rendant facultative, par la suppression des traitements ecclésiastiques, une indemnité stipulée comme absolument obligatoire par la signature du Pape et de la France ;

Après avoir dispersé les congrégations vouées à l'enseignement, à la prédication, au soulagement des pauvres, des malades, des infirmes, des vieillards, des orphelins ; après les avoir écrasés d'un impôt inique, véritable confiscation légale ;

Après avoir tenté de compromettre le recrutement du clergé par une loi militaire inutile à la défense du pays ;